

ASSEMBLÉE MUNICIPALE À LA SALLE COMMUNALE

LUNDI 8 DECEMBRE 2008

Président : M. Jean-René Carnal, président des assemblées

Secrétaire : M. Pierre-Alain Némitz, secrétaire des assemblées

Ayants droit présents : 105 ayants droit sont présents, (69 citoyens et 36 citoyennes) sur 1488 votants habiles à voter en matière municipale.
Pour respecter la règle, M. Carnal invite toute personne n'ayant pas le droit de vote à se retirer.

Convocation : les ayants droit ont été convoqués par avis dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier n° 40 du 5 novembre 2008 et par cartes de légitimation personnelles portées à domicile sept jours au moins avant l'assemblée.

Scrutateurs : MM. Boris Hunsperger et Roland Aeberhard sont désignés scrutateurs.

Ordre du jour :

L'assemblée délibère selon l'ordre du jour suivant :

- 1) Décider les crédits d'engagement suivants :
 - a. Fr. 78'700.- de dépense périodique pour la création d'un poste d'employé d'administration avec un taux d'occupation de 80 % y compris charges sociales ;
 - b. Fr. 72'000.- pour l'achat d'une pelle mécanique (pelle rétro) pour les travaux publics ;
 - c. Fr. 100'000.- pour l'aménagement d'une bande polyvalente et l'élargissement de la route cantonale entre la gare et Dos-la-Velle, en fonction de l'ouverture d'un centre commercial de Lidl sur parcelle 70 (il ne s'agit que de la partie liée à l'amélioration du carrefour de Dos-la-Velle) ;
 - d. Fr. 746'000.- pour la correction du ruisseau du Benevis en fonction de l'implantation du magasin de la société Lidl sur parcelle 70 (partie du tronçon sis au nord de la route cantonale et sous le domaine CFF (sous déduction des subventions fédérales et cantonales) ;
 - e. Fr. 76'000.- pour le déplacement du collecteur d'eaux usées du Benevis (sous déduction de la contribution de Lidl) ;
- 2) Informations sur les dépenses suivantes (arrêtés de compte)
 - a. reconstruction de la route et des canalisations de la rue des Prés ;
 - b. transformation de l'école secondaire ;
- 3) budget 2009 ; fixer la quotité, les taxes immobilières, des déchets et des chiens ;
- 4) divers et imprévus

Remarque : l'information sur la dépense relative à la transformation de l'école secondaire sous point 2 b (arrêté de compte) est retirée par le conseil municipal, les travaux ne sont pas terminés.

Délibérations

08.0133.004 Crédit d'engagement pour dépense périodique de Fr. 78'700.- pour la création d'un poste d'employé d'administration avec un taux d'occupation de 80 %

M. Torti rapporte. Selon les audits menés sur tous les postes de travail des services de l'administration réalisés, soit pour l'agence AVS, le secrétariat et la caisse, les besoins en personnel recensés sur la base du volume des différentes tâches analysées sont les suivants :

- pour l'agence AVS	54 % d'un poste
- pour le secrétariat	342 % d'un poste
- pour la caisse	93 % d'un poste
au total	489 % ou 4,9 postes à plein temps en chiffres rond.

Actuellement, l'administration dispose de 4,1 postes si l'on tient compte de l'apprenti dont la formation s'est achevée le 31 juillet dernier et qui n'a pas été remplacé. Sa force de travail était comprise dans l'évaluation à hauteur de 0,1 poste. Il s'agit d'une moyenne de la force de travail sur les trois ans de formation. La proposition du conseil portant sur la création d'un poste de travail à 80 % tient compte des besoins réels de l'administration.

La discussion n'étant pas demandée, la proposition est mise aux voix. Elle est adoptée à une large majorité avec un avis contraire.

08.0132.029 Crédit d'engagement de Fr. 72'000.- pour l'achat d'une pelle mécanique (pelle retro) pour les travaux publics

M. Schaer rapporte. Les services communaux ont régulièrement recours à des machines soit en location soit sous mandat de prestation pour des travaux d'entretien des cours d'eau, la réparation de fuites sur le réseau d'eau etc. Les frais de location pour l'année en cours se sont élevés à Fr. 4'800.- alors que les frais d'intervention facturés pour des fouilles creusées en faveur du service des eaux représentent plus de Fr. 20'000.-. L'idée serait d'utiliser aussi cette machine pour effectuer des réparations sur les canalisations d'évacuation des eaux en fonction des relevés de l'état des conduites communales. Le financement serait réparti entre les trois services bénéficiaires à savoir l'entretien des routes, l'alimentation en eau et la protection des eaux à raison d'un tiers chacun. Dans la discussion, M. Buchser, conseiller municipal responsable des finances signalera encore que la commission des finances est également favorable à cet achat.

La discussion est ouverte et maints intervenants vont poser des questions mettant en doute le bien-fondé de ce choix. Seront ainsi soulevés, l'absence de garage pour le rangement de cette machine, l'utilisation insuffisante par rapport à l'investissement, la sous-estimation des coûts induits et surtout la nécessité malgré tout de devoir recourir à une entreprise spécialisée lors de chaque intervention dans les routes, la commune ne disposant pas de l'équipement nécessaire à la réfection des revêtements routiers. Même si le budget tenait compte d'une économie d'entretien de l'ordre de Fr. 30'000.- globalement, le projet n'obtient pas l'aval des ayants droit. La proposition mise aux voix, elle recueille 21 avis favorables contre 44 avis opposés.

08.0132.030 Crédit d'engagement de Fr. 100'000.- pour la réalisation d'une bande polyvalente sur la route cantonale

M. Siegrist rapporte. Les trois crédits suivants étant partiellement liés, le rapporteur présente d'abord l'objet globalement. Il précise d'emblée que les différents engagements qui seront discutés découlent de l'intention de la société LIDL de construire et d'exploiter un centre commercial sur l'immeuble 70 de Reconvilier, à l'emplacement des dépôts de Swisssmetal en face de la gare. La société a déjà engagé des frais pour plusieurs dizaines de milliers de francs d'étude. Si cette construction ne se réalise pas, rien ne sera entrepris par la commune dans l'immédiat. L'assemblée doit cependant être consciente qu'à terme le ruisseau du Benevis devra être réaménagé pour parer aux dangers d'inondation, à l'instar de ce qui a été entrepris dans le secteur du ruisseau de La Motte. S'agissant de la bande polyvalente, cet aménagement est complémentaire à l'aménagement routier que devrait construire LIDL pour assurer l'accès à son commerce. Le prolongement de la bande polyvalente jusqu'en-dessous du carrefour de Dos-la-Velle doit améliorer la sécurité des voitures entrant ou sortant sur la route cantonale à ce carrefour. Il est actuellement possible d'y renoncer même si LIDL s'installe à Reconvilier.

De la discussion qui suit, il ressort que la commune a envisagé cette amélioration routière sur la suggestion de M. Friedli, ingénieur à l'office des ponts et chaussées qui, présent dans la salle, insiste sur le fait que le terrain dont est propriétaire la commune, à l'est de l'entrepôt Boillat, ne pourrait être valorisé, donc affecté à une quelconque activité économique sans l'aménagement de cette bande polyvalente. Les autres remarques ou questions ont trait au nombre de places de travail que créerait LIDL, à la politique salariale menée par cette entreprise, au fait que l'arrivée de cette chaîne de distribution allemande découragera peut-être d'autres entrepreneurs d'ouvrir de nouveaux commerces. A cela il est répondu que le conseil tente de revitaliser le commerce local et que l'arrivée de cette chaîne va vraisemblablement entraîner l'implantation d'autres commerces, que l'endroit est bien situé puisque devant la gare et l'arrêt du bus, que 10 à 15 places de travail seront créées et que l'aspect du village sera grandement amélioré par cette nouvelle construction. Il est aussi précisé que tout les travaux qui seront réalisés sur la parcelle 70 ou liés à l'aménagement de l'accès seront à charge de LIDL sous déduction des subventions éventuelles versées pour la lutte contre les crues.

La demande de crédit mise aux voix, elle est acceptée à une majorité évidente contre 10 avis contraires.

08.0132.031 Crédit d'engagement de Fr. 746'000.- pour la correction du ruisseau du Benevis

M. Siegrist rapporte. Actuellement le ruisseau du Benevis est sous tuyau au travers de la parcelle 70. La législation tant fédérale que cantonale fait obligation aux communes de remettre les cours d'eau à ciel ouvert. Cette obligation est activée dès le moment où une construction est projetée sur un secteur où un cours d'eau est canalisé. Dans le cas présent, la problématique est encore accentuée par le fait de la traversée sous la route cantonale et le domaine CFF du cours actuel, dont le canal de 60 cm de diamètre assure une capacité d'écoulement de 0,5 à 0,7 m³/s. Pour qu'une crue à 30 ans puisse s'écouler la capacité doit être de 1,2 m³/s ; pour une crue centennale elle devrait être de 2,0 m³/s. Le remplacement du canal s'impose d'emblée raison pour laquelle, outre la nécessité d'optimiser l'utilisation du terrain en zone d'activité économique situé en zone centre de la parcelle 70, il fallait de toute manière construire une nouvelle canalisation sous la route cantonale et le domaine CFF. Le nouveau conduit doit avoir un diamètre permettant de répondre à une occurrence de 100 ans. Le diamètre utile repris dans le projet est de 1

mètre. Le coût de la correction du ruisseau du Benevis depuis la propriété Groslimond, parcelle 1091, jusqu'à la rivière est réparti en quatre tronçons comme suit :

lot 1 correspond à l'adaptation du cours d'eau pour lui donner une nouvelle orientation sur la parcelle 1091 coût brut selon estimation de l'ingénieur	Fr.	80'200.-
lot 2 soit nouveau lit du ruisseau mis à ciel ouvert sur parcelle 70 (entrepôt Swissmetal)	Fr.	379'200.-
lot 3 traversée sous la route cantonale	Fr.	177'800.-
lot 4 traversée sous le terrain et les voies CFF	Fr.	665'100.-
coût total de l'ouvrage	Fr.	1'302'300.-

Répartition entre les partenaires :

lot 1 à charge municipalité	Fr.	80'200.-	
lot 2 à charge LIDI			Fr. 379'200.-
lot 3 à charge ponts et chaussée canton			Fr. 177'800.-
Lot 4 à charge municipalité	Fr.	665'100.-	
Soit au total	Fr.	745'300.-	Fr. 557'000.-

Ce qui donne au total

Fr. 1'302.300.-

La Confédération et le canton contribuent sous forme de subvention à la remise à ciel ouvert des cours d'eau à hauteur d'environ 60 %. En fonction de la qualité écologique de l'ouvrage, plus le ruisseau prend les caractéristiques d'un cours d'eau naturel, plus le taux de subventionnement est élevé. Cela pourrait être le cas pour le tronçon LIDL. Mais la base la plus certaine de 60 % a été prise en considération par les services consultés. Donc, sur le coût total à charge de la commune de Fr. 745'300, on peut admettre que les subventions représenteront Fr. 447'000.-. A cela il faut ajouter la contribution des CFF. En effet, les chemins de fer doivent contribuer à l'ouvrage en pousse tube sous les voies à hauteur de 25 % du coût de l'ouvrage donc pour environ Fr. 166'000.-. La part finale à charge de la commune pour le ruisseau serait de l'ordre de Fr. 132'700.-.

Les questions soulevées ayant été évoquées au point précédent, la demande de crédit est mise aux voix. Une majorité évidente se déclare en faveur du crédit contre 16 avis contraires.

08.0132.032 Crédit d'engagement de Fr. 76'000.- pour le déplacement du collecteur d'eaux usées

Ce collecteur, qui contourne l'actuel dépôt en bois de la parcelle 70 et qui passe sous l'un des bâtiments existants plus au sud, doit être déplacé. Il est prévu de l'implanter dans la berge du ruisseau selon son nouveau tracé. LIDL doit prendre à sa charge les frais du nouveau tracé sur parcelle 70. La municipalité doit supporter les travaux d'adaptation à de la canalisation à partir de la parcelle situé au sud et l'introduction du canal dans le collecteur de la Grand-Rue. La construction d'un nouveau collecteur sur ce tronçon est estimée à Fr. 76'000.-. La répartition devrait être d'environ moitié à charge de LIDL soit Fr. 38'200.- et Fr. 37'800.- seront pris en charge par la commune.

Mise aux voix, la demande de crédit est acceptée à la majorité évidente contre 10 avis contraires.

08.0132.024 Demande de crédit de Fr. 310'000.- pour la réfection de la Rue des Prés

M. Schaer rapporte. Les travaux de reconstruction de la partie inférieure de la rue des Prés ont coûté globalement Fr. 308'803.55. Cette somme se répartit entre le bureau d'ingénieur, le génie civil, la fourniture des tuyaux d'eau, la remise en état du collecteur d'eaux usées, l'électricien pour l'éclairage. L'assemblée en prend acte sans question.

08.0111.006 Budget 2009, quotité et taxes

M. Buchser rapporte. La commission des finances s'est réunie à bien des reprises pour parvenir à boucler le budget de l'an prochain. Celui-ci présente un découvert au compte d'exploitation de Fr. 157'055.84 et cela malgré des recettes fiscales calculées avec une augmentation de quotité d'un dixième. L'effort demandé aux contribuables serait partiellement compensée par une réduction linéaire des taxes d'eau potable de 20 % et des taxes des eaux usées de 10 %. Toutefois, ces réductions restent de la compétence du conseil municipal. Si l'exécutif se propose d'opérer de la sorte c'est parce que les financements spéciaux dégagent des revenus supérieurs à ce que le compte de fonctionnement lié à l'impôt peut mettre à disposition pour l'entretien des routes. Pour ne pas faire le travail deux fois, le conseil municipal souhaite pouvoir disposer de moyens équivalents de sorte à réaliser en une seule opération la reconstruction des routes et des conduites souterraines situées en dessous. Pour illustrer les effets financiers, des calculs des effets liés à l'augmentation de quotité avec réductions des taxes sont projetés à l'écran. Il est signalé que même les locataires profiteront de la réduction des taxes au travers des décomptes de charges.

La discussion s'engage. Les questions soulevées portent sur la durée de la réduction des taxes si la quotité devait être maintenue au nouveau taux, sur la manière dont les investissements seront financés, sur la prise en compte des engagements pour les nouvelles structures scolaires et enfin sur un ajournement de la hausse de quotité.

Les réponses y sont données comme suit : les prévisions quant à la réduction des taxes sont intégrées dans la planification financière jusqu'en 2013. Si les investissements sont constants, la commune n'aura plus de fortune nette au terme de la période de planification. Pour les nouvelles structures scolaires, en fonction des réponses reçues des parents, la commune sera contrainte de réaliser l'école à journée continue dès 2010. Le budget prévoit déjà une somme de Fr. 12'000.- pour la location de locaux. Quant aux engagements pris, à l'exception de l'année prochaine où, en fonction de l'installation de LIDL, les investissements dépassent le million, la commune ne devrait ensuite engager des travaux, annuellement, qu'à hauteur de Fr. 600'000.-. Il est donné encore quelques précisions sur différents postes du budget. Ainsi, les charges de la prévoyance sociale comprennent l'aide sociale individuelle, les frais de fonctionnement de la crèche, la part communale aux assurances sociales, les frais du syndicat intercommunal de l'emploi etc. Dans le domaine des finances, les charges concernent les intérêts de la dette, les dépréciations sur les investissements de la fortune administrative, les éliminations et les partages d'impôts.

Les ayants droit renseignés, la proposition de hausse de quotité de 1,85 à 1,95 est mise aux voix. Elle est acceptée par 46 avis favorable contre 29 avis contraires.

Les taxes immobilières, des chiens et des déchets sont acceptées telles que proposées tacitement. Enfin, le budget est adopté à une large majorité contre trois avis contraires.

01.0302.011 Divers et imprévus

Piste de inline : M. Torti signale que, si le conseil n'avait pas repris cet objet dans les prévisions financières de 2009, c'est parce que des incertitudes sont apparues quant à la stabilité du terrain sur lequel l'installation devrait être construite. En plus des restrictions imposées par la ligne à haute tension, ce qui implique des terrassements importants, des problèmes géologiques sont prévisibles. Ceux-ci nécessitent une étude plus approfondie du sous-sol afin d'éviter des glissements lors de la modification des masses de terre.

Interdiction de la circulation sur les chemins agricoles : le chemin menant de La Chaudrette à Saicourt par le Sautou n'est pas inclus dans les mesures d'interdiction qui font l'objet actuellement d'un dépôt public.

Mise à disposition de cartes journalières des transports publics : la proposition faite ce soir est retenue. La question sera étudiée par le conseil dans l'année.

Carrefour de Bel-Air sur la Rte de Saules : le chef des travaux publics reverra avec le propriétaire foncier concerné l'opportunité de réaménager le carrefour où le propriétaire offrirait le terrain nécessaire.

Route de contournement Saules-Loveresse : Il est rappelé que le report de la construction de cette route découle d'une mise en doute de sa nécessité par la commission de gestion du Grand Conseil. L'objet sera réexaminé après la mise en service de l'autoroute. Rien n'est abandonné. Le report profite même à la commune puisqu'ainsi le projet réalisé plus tard, ne coûtera rien à la commune. Avec la législation encore en vigueur jusqu'à la fin de l'année, notre village y aurait contribué à hauteur de Fr. 200'000.-.

Nettoyage du sous-voie près de la Coop : le nettoyage de la route du sous-voie incombe à celui qui la souille. M. Gerber en tant que principal utilisateur agricole y veillera.

Contacts avec la municipalité : les autorités tout comme l'administration sont à disposition des administrés et répondent aux questions. Si une démarche écrite auprès de la municipalité n'a suscité aucune réaction cela est fortuit ou devrait être réglé globalement, Cela touche notamment à l'organisation de la foire.

Le maire conclut en remerciant les citoyens et citoyennes qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps à la bonne marche de la commune. Il remercie ses collègues du conseil et le personnel du travail accompli et souhaite à chacun d'heureuses fêtes de fin d'année. M. Carnal, président des assemblées, s'associe au message du maire et lève l'assemblée. Il est 21.55 heures.

Au nom de l'Assemblée municipale
Le président : le secrétaire :

J-R Carnal

P-A Némitz